



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

10^{ème} Rallye National de la Suisse Normande

VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	12 avril 2025
Ouverture des engagements :	12 avril 2025
Clôture des engagements :	Lundi 9 juin 2025 minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	14 juin 2025
Dates et heures des reconnaissances :	voir article 6.2P
Vérifications administratives le :	20 juin de 09h30 à 15h30 Lieu : Salle des commissions
Vérifications techniques le :	20 juin de 10h à 16h Lieu : Local service technique
Heure de mise en place du parc de départ le :	20 juin de 09h45 à 16h30 Lieu : Place du marché couvert
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	20 juin à 15h Lieu : CORLET Numérique, Rue Charles Tellier
Publication des équipages admis au départ le :	20 juin à 17h Lieu : Tableau d'affichage du village départ
Publication des heures et ordres de départ le :	20 juin à 17h Lieu : Tableau d'affichage du village départ
Briefing des pilotes écrit :	Remis aux vérifications administratives
Étape 1 Départ le :	20 juin à 18h30 Lieu : Podium Condé en Normandie
Publication des résultats partiels le :	20 juin à 21h Lieu : Tableau d'affichage du village départ
Étape 1 Arrivée à :	22h38 Podium Condé en Normandie
Étape 2 Départ le :	21 juin à 08h30 Lieu : Podium Condé en Normandie
Étape 2 Arrivée à :	20h03 Podium Condé en Normandie
Vérification finale le :	21 juin Lieu : Garage GROSSE St Germain du Crioult
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	21 juin 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Lieu :	Tableau d'affichage du village départ
Remise des prix le :	21 juin à 21h Lieu Podium Condé en Normandie
Ordre de départ :	VHC en premier reclassement après la première étape.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST PAYS NORMAND

Organise avec le concours de ***l'Écurie Suisse Normande*** les 20 et 21 juin 2025 le :

10^{ème} RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Normandie en date du 20-03-2025

sous le numéro 27 et par la FFSA en date du 11-04-2025 sous le permis d'organiser numéro 303

Comité d'Organisation

Président :Julien LECHATTELLIER
Membres :Donatien PENIN
.....Alain LECHATTELLIER
Secrétariat du Rallye, Adresse :ECURIE SUISSE NORMANDE, 9 Rue St Jacques 14110 CONDE/NOIREAU
Téléphone : 07.88.86.38.91
Mail :esn14110@gmail.com
Permanence du Rallye :Marché couvert Condé en Normandie
Date, horaire : Le 20 juin de 9h à 21h
.....Le 21 juin de 8h à la fin de l'épreuve

Organisateur technique

Nom : Julien LECHATTELLIER
Adresse : 9 Rte de la fosse 14410 VALDALIERE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jacques LEGALL Licence n°9383__
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Claire LEBRUN Licence n°34860__ M. Christine FAULIN-LECAT Licence n°126053__
Directeur de Course	M. Erwin MAWDSLEY Licence n°228740__
Directeur de Course VHC	M. Jean-Yves FAULIN Licence n°11116__
Directeurs de Course Adjoint (PC)	M. Jean-Yves FAULIN Licence n°11116__ M. Guillaume LEGRAND Licence n°270796__
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Didier DENIS Licence n°1623620__ M. Claude ROJ Licence n°14248__
Directeurs de Course poste intermédiaire ES	M. Roger GIRARD Licence n°13809__
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Joachim MAWDSLEY Licence n°1506__ M. Jean-Denis JOSSE Licence n°34725__
Directeurs de Course Adjoints responsable parcs	M. Hervé LARUE Licence n°38286__
Directeur de course adjoint tricolore	M. Lucien VARANGLE Licence n°36384__
Directeur de course adjoint damiers	M. Francis GROUD Licence n°8035__
Voiture 00	M. Jacques DELARIVIERE Licence n°12643__
Voiture 000	M. Jean KWASNY Licence n°5849__
Commissaire Technique responsable VHC	M. Francis BALLENGHEIN Licence n°5641__
Médecin chef	M. En Cours Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents VHC	M. Dany LEMASLE Licence n°1087__
Juges de faits	M. Francis LEVAVASSEUR Licence n°5849__
Chargé des relations avec la presse	M. Donatien PENIN Licence n° _____
Chronométrateurs	M. Katia DE JONG Licence n°318382__ M. Angélique AVENEL Licence n°205351__ M. Elodie HAMELIN Licence n° 259546__ M. En Cours Licence n° _____
Classement	LC Chrono



1.2P. ELIGIBILITE

Le 10ème Rallye National Suisse Normande VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 Coefficient 2
- Le championnat de la ligue de Normandie
- Les trophées de l'A.C.O

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le 20 juin 2025 à Condé en Normandie.

- Vérifications administratives dans le Hall du centre des impôts 29 place de l'hôtel de ville

Le vendredi 20 juin 2025 De 09 h 30 à 15 h 30

- Vérifications techniques au local technique de la ville place de l'hôtel de ville

Le vendredi 20 juin 2025 De 10 h à 16 h

L'affichage sur le site internet du rallye (<http://www.lerallyedelasuisse-normande.org>) des concurrents engagés et des heures de convocation **fera office de confirmation d'engagement**. Il n'y aura donc pas de confirmation d'engagement envoyée individuellement aux concurrents.

Le respect des horaires est impératif, sous peine de sanctions

(Conformément au règlement standard FFSA).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 10^{ème} rallye National Suisse Normande VHC coefficient 2 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 9 juin 2025 Minuit**

A ECURIE SUISSE NORMANDE 9 Rue St Jacques, Condé sur Noireau 14110 CONDE EN NORMANDIE

Chaque inscription doit être accompagnée du montant du prix de l'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. (VHC comprise)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :400€ dont 40€ pour la géolocalisation.
- sans la publicité facultative des organisateurs :800€ dont 40€ pour la géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et **d'un second chèque de caution de 300€ pour la mise à disposition de transpondeurs.**

Le chèque de caution sera rendu lors de la restitution des transpondeurs sur le podium d'arrivée.

Chèques à libeller à l'ordre de l'ECURIE SUISSE NORMANDE.

L'organisateur remboursera intégralement les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par e-mail : esn14110@gmail.com au minimum 2 jours avant le départ. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Champ de foire de Montilly sur Noireau, le placement sera libre.

4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être obligatoirement équipées (lors des reconnaissances et pendant le rallye), d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book.

Reconnaissances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye : Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Tout équipage qui nese conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport duprestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire se verrainfliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. **Additif à Venir**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye National Suisse Normande VHC représente un parcours de **240 kms**.

Il est divisé en 2 étapes.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **99,6 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1..... J.M.L (12,3 Kms)
- ES 2-4-6..... Druance (16,8 kms)
- ES 3-5-7..... Suisse Normande (12,3Kms)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : les 14-15 et 19 juin 2025 de 9h à 12h et 14h à 22h et le 20 juin 2025 de 9h à 16h.

Le retrait du carnet d'itinéraire et de l'identifiant de reconnaissances ainsi que les numéros de course samedi 14 juin 2025, dimanche 15 juin 2025 et le jeudi 19 juin 2025 de 8 h 00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 ainsi que le vendredi 20 juin 2025 de 8h00 à 11h00, à la Cave MUZARD 9 Rue St Jacques 14110 Condé en Normandie.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu le 21 juin 2025 à 21h au Podium d'arrivée Condé en Normandie.

Des coupes seront distribuées.